



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 29 juin 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 29 juin 2021 à 14 heures 30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Éric CARPANO, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Informations générales**

**Partie A**

- 1. Les axes stratégiques de l'établissement 2021-2026 ;
- 2. Nominations au titre de docteur honoris causa ;
- 3. Demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication au journal international MDPI ;
- 4. Plan révisé label Human Resources Excellence in Research.

**Partie B**

- Organisation pédagogique ;
- Conventions pour approbation.

**Partie C**

- Conventions pour information ;
- Questions diverses.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège A des professeurs** : BENNAFLA Karine – BONNET Gilles – CARPANO Éric – GIRARD Pierre – LEDENTU Marie

**Collège B des autres enseignants** : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam – BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina – NEMOZ-RAJOT Quentin

**Collège des IATSS** : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine – VAUTRIN-VILLOND Véronique

**Collège des étudiants** : PLUMEZ Camille – DEBBAGH Ismail

**Collège des personnalités extérieures** : CRABOUILLET Justine – LONGUEVAL Jean-Michel

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**Collège A des professeurs** : HOURS Bernard par BONNET Gilles – DEUMIER Pascale par CARPANO Éric

**Collège B des autres enseignants** : VINOT Didier par GIRARD Pierre

**Collège des étudiants** : GUILLAUME Jade par DEBBAGH Ismail

**Collège des personnalités extérieures** : BARBIERI Laurent par CARPANO Éric – HADJADJ Nawel par SOY-RAVASSON Séverine

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – KRIEF Nathalie, vice-présidente CFVU – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – MEZZEREB Nacéra – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VARINARD Christian, directeur de l'IAE.

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Sophie MONNET et Alice PERRIN du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Alice PERRIN.

Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 14h35.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**M. BONNET** ouvre la séance en annonçant que le point A.2 concernant les nominations au titre de docteur honoris causa sera nécessairement abordé – comme souligné par le rectorat – en commission restreinte. Le CA se terminera donc par un CA restreint. Il partage la réussite de **Mme Marina DI CROSTA** – enseignante-chercheuse faisant partie du groupe MARGE – lauréate du projet Descartes à Singapour. Il s'agit d'un projet sur 5 ans et d'un montant de 35 millions d'euros. Ce projet par et pour la société s'insère dans l'un des axes stratégiques, d'autant plus que Mme DI CROSTA travaille sur des questions de fracture numérique et qu'elle représente l'importance des SHS dans un pôle de recherche qui n'est *a priori* pas toujours ouvert à ces disciplines. C'est un très bon signe de la vitalité de notre recherche.

### Partie A – 1. Axes stratégiques de l'établissement

**M. BONNET** présente ce document en précisant qu'il s'agit d'un document demandé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). C'est le troisième document qui sera fourni, il est à déposer avant le 9 juillet. Il est aussi destiné à l'ensemble de la communauté de l'université Lyon 3. Ce document a une double source : les 18 groupes qui ont travaillé dessus et les orientations politiques de la nouvelle équipe élue. Il se découpe en 3 temps. Le premier est un préambule qui pose un socle de valeurs pour le prochain contrat (2021 à 2026) et dans lequel deux valeurs centrales, qui sont l'exigence et le partage, se détachent.

Le second réside dans les 7 axes stratégiques : accessibilité, qualité de la vie universitaire, formation et insertion, recherche dans la société, internationalisation qualitative, démocratisation de la gouvernance, université éthique dans un écosystème durable. La troisième dimension consiste en une liste d'actions concrètes qui ancrent dans la réalité et le court terme ce qu'on veut mener à bien en une mise en pratique des orientations politiques. Un ultime document sera présenté à la rentrée en conseil d'administration : il s'agit du projet d'établissement, avec les 100 actions déclinées.

**Mme LEDENTU** fait une remarque sur la page 9, qui montre à quel point cet axe est stratégique. Elle évoque le point sur l'amélioration de l'articulation Licence-Master et se demande pourquoi limiter à ces deux diplômes et ne pas ajouter le Doctorat.

**M. BONNET** répond qu'en effet, il serait étrange de s'arrêter à cette articulation. Il précise que si cette articulation a été mise en avant c'est qu'elle est apparue comme sensible dans les groupes de travail et devant donc être particulièrement travaillée. Ce point d'attention est donc devenu le projet d'une action.

**Mme LEDENTU** dit que l'axe 4 pourrait être l'occasion de faire le lien Master-Doctorat. Des initiatives pourraient être intéressantes, notamment dans l'implication des doctorants dans la formation car il est important de soutenir des parcours de sensibilisation à la recherche dès la licence

**M. BONNET** répond qu'il y a une réflexion autour de la formation par la recherche avec une volonté d'associer masterants, étudiants de licence et doctorants.

**Mme LEDENTU** souligne que le programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec le projet Lynx y incite.

**M. BONINCHI** approuve cette remarque.

**Mme SOY-RAVASSON** souligne le fait qu'elle trouve dommage que les actions ne soient pas détaillées, sans phrases d'explication, car les thèmes sont intéressants.

**M. BONNET** approuve et précise que le cadre est très contraint. En effet, on ne peut pas déposer un document qui excède les 10 pages auprès de l'Hcéres. Il y a une volonté de montrer que la volonté politique s'incarne dans des actions, qui seront déclinées dans le projet d'établissement.

**M. DEBBAGH** rejoint l'avis de **Mme SOY-RAVASSON** et demande des précisions sur le point 3.9, notamment sur ce qu'est la 'seconde chance' évoquée.

**M. BONNET** précise qu'il s'agit de la possibilité d'améliorer la réussite des étudiants et de passer de la logique de rattrapage à une logique de seconde chance. Actuellement, il y a une épreuve de rattrapage si une matière n'est pas validée lors de la première session : une épreuve de substitution doit donc être organisée pour chaque étudiant dans chaque matière non validée. Le principe serait d'alléger ce système et de faire gagner du temps. Pour cela, le nouveau dispositif, qui se trouve dans l'arrêté licence de 2018, peut venir se substituer à cette règle. Il serait possible, hors cas particuliers comme l'IAE, d'avoir une réflexion collégiale à ce sujet.

**M. BRUNEL** donne un complément d'information car il a participé au groupe de travail. Il explique que le nombre de pages est contraignant et que les membres du groupe de travail ont dû faire des choix pour présenter la structure. C'est un document qui appelle des actions plus concrètes.

**M. BONNET** remercie pour ces précisions.

**M. CARPANO** précise qu'antérieurement on s'en tenait à des considérations générales avec des objectifs désincarnés. Ils ont voulu donner des compléments pour donner une idée de ce à quoi pourrait ressembler le projet d'établissement afin de refléter la vision partagée du projet d'établissement. Un débat plus long sera envisageable au moment venu sur ces projets qui seront présentés en temps et en heure.

**M. DEBBAGH** demande à ce que l'articulation licence-master soit développée.

**M. BONNET** répond qu'il s'agit de travailler cette articulation Licence-Master et de retravailler la sélection en master avec l'idée que les licences ont été conçues pour permettre à tout étudiant d'acquérir un socle de connaissances adapté à sa poursuite d'étude. Les programmes sont configurés pour garantir une spécialisation des parcours de licence qui va préfigurer l'entrée en master. On va travailler à ce continuum en adaptant les licences aux masters qui suivent et en retravaillant la bonne articulation des maquettes. Il y aura des attendus précis pour

la sélection, qui se référeront à des blocs de connaissances qui figureront dans certaines maquettes de licence. Cela devrait rendre les recrutements plus transparents et objectiver les critères de sélection. Les étudiants pourront repérer en amont les formations de masters qui correspondent à la licence et pourront faire le choix d'options en licence 3 leur permettant d'acquérir les connaissances pour viser le master qui leur plaît. Cela permettra de jouer des deux côtés, tant celui des professeurs chargés du recrutement que des étudiants.

**Mme SOY-RAVASSON** rebondit en demandant si les plaquettes master seront sur le même modèle que les maquettes de licence, avec des blocs de compétences.

**Mme KRIEF** répond que l'objectif est de passer à cette logique de compétences à tous les niveaux de diplômes. Il faudra donc engager cette réflexion au niveau master également.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

### Partie A – 2. Nominations au titre de docteur honoris causa

Sera abordée en CA restreint. Se référer au procès-verbal.

### Partie A – 3. Demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication au journal international MDPI

**M. BONNET** explique qu'il s'agit d'une demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication à un journal international. Il précise que le fait que les chercheurs avancent des frais est une pratique courante dans certaines disciplines. La demande émane du laboratoire LIRIS et concerne la situation personnelle de **Mme Faiza LOUKIL**. Cette demande a déjà reçu un avis favorable de la composante, à savoir l'IAE. Il s'agit des frais d'adhésion et de publication à cette revue, soit 1998,07 euros pris en charge par cette collègue pour la publication dans une revue. Le CA de l'IAE du 6 mai a validé cette demande de remboursement au vu des circonstances exceptionnelles, sur les fonds complémentaires 2021 du labo LIRIS. Il demande donc une validation du CA.

**Mme GHEDIRA-GUEGAN** vient apporter des informations supplémentaires. Elle précise qu'il s'agit d'un journal classé Q1 et qu'il s'agit en effet d'une pratique courante. Il avait été convenu de payer si l'article passait mais du fait des circonstances elles n'ont malheureusement pas eu temps d'en discuter. **Mme LOUKIL** a donc avancé les frais sans que l'on puisse lancer toute procédure habituelle au sein de l'université. Elle remercie le conseil d'administration de considérer la question.

**Mme LEDENTU** soulève une question sur l'implication de l'université Lyon 3 vis-à-vis du LIRIS, qui est une UMR et demande si Lyon 3 est partenaire.

**Mme GHEDIRA-GUEGAN** répond qu'en effet le LIRIS est une UMR et il a été convenu par le passé que Lyon 3 soit tutelle mais la question du nombre de personnes outre tutelle CNRS a bloqué. Il y a une convention de site entre l'université Lyon 3 et le LIRIS, donc un partenariat.

**Mme LEDENTU** dit que l'université Lyon 3 est donc partenaire et non tutelle.

**M. BONNET** répond que l'axe stratégique s'ouvre en listant 6 UMR. Lyon 3 est titulaire de 5 UMR et partenaire du LIRIS.

**Mme LEDENTU** précise qu'elle pose la question car elle n'a pas vu le logo de l'université Lyon 3 sur le site du LIRIS, donc que ce serait probablement à valoriser.

**M. BONNET** assure qu'il sera veillé à ce que cela soit rétabli.

**Mme GHEDRA-GUEGAN** complète en disant qu'elle a informé une collègue au sujet de ce partenariat car il y a la mise en place d'une nouvelle équipe au sein du laboratoire. Ce point est à l'ordre du jour et le partenariat est mentionné dans les documents pour l'Hcéres.

**M. BONNET** estime qu'il s'agit donc d'un partenariat clair et actif.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le remboursement est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

#### Partie A – 4. Plan révisé label Human Resources Excellence in Research

**M. BONNET** explique que l'établissement a joué un rôle pionnier dans la région : il est le premier à avoir obtenu ce label de qualité. Ce label a pour objectif de se traduire en actions concrètes et de devenir plus qu'une simple pétition de principe.

*À 15h22 Mme EYQUEM se connecte.*

**Mme MEZZEREB** présente le calendrier des actions avec la stratégie et le label. *Se référer au document fourni.*

**M. BONNET** la remercie et demande s'il y a des questions.

**Mme SOY-RAVASSON** dit que cette présentation est très intéressante et demande si on peut la recevoir. Elle souligne la pertinence d'intégrer dans le comité les directeurs et directrices de composantes.

**Mme FERRARI-BREEUR** remercie pour la présentation. Elle se réjouit que ce document soit demandé car il est fait pour la diffusion la plus large possible. Cela participe à l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs, c'est un processus d'amélioration constante. C'est pourquoi ce label n'est pas obtenu une fois pour toutes ; il y aura une nouvelle expertise dans trois ans. Elle remercie toutes les personnes ayant participé à la conception et à la mise en place de ce plan.

**Mme MEZZEREB** ajoute que ce document a fait l'objet d'un point à la commission recherche. Il sera présenté en comité technique la semaine prochaine.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le plan est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

#### Partie B - 1. Tarif des diplômes d'établissement

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

#### Partie B – 2. Tarifs de la formation professionnelle

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

#### Partie B – 3. Clinique juridique

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

#### Partie B – 4. SRI

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

#### Partie B – 5. Modifications de calendrier

M. BONNET explique que les Langues s'alignent sur l'IAE car tous deux ont des liens étroits. Pas de remarques.

#### Partie B – 6. M2

M. BONNET présente le descriptif et l'argumentaire de l'ouverture à la formation professionnelle. Il n'y a pas de remarques.

#### Partie B – 7. Master MEEF Arabe

M. MARTINI explique que l'ouverture de ce master s'inscrit logiquement dans l'offre de formation de la faculté des langues qui propose notamment un master MEEF Italien, Anglais, Allemand, ou la préparation à d'autres concours. Les résultats du CAPES externe sont tombés aujourd'hui et ils sont bons. Contrairement à d'autres langues, il y a une hausse des postes mis au concours en Arabe. En réalité, le département d'Arabe préparait déjà les candidats au CAPES mais sans une formation dédiée, ce qui n'était pas idéal pour les candidats. La formation qui ouvre sera mutualisée avec Lyon 2. Sur le plan national, cette formation s'ajoutera à celle de Paris et celle d'Aix-Marseille. Il a été jugé préférable de miser sur une ouverture cette année car il y a une réforme du CAPES en cours, les maquettes sont donc revues. De plus, il ne sera pas très gourmand en heures du fait de la mutualisation avec Lyon 2.

Mme SOY-RAVASSON approuve l'ouverture d'un master 2 pour permettre une continuité.

#### Partie B – 8. Tarif des formations de la faculté de droit et modalités de versement des bourses d'études

M. DE GAUDEMAR aborde le versement d'une bourse prévue dans cadre d'un projet tremplin présenté par le centre de droit international. Ce projet a recueilli le soutien du service général de la recherche (SGR). Il vise à familiariser les étudiants avec les organisations internationales, et particulièrement celles basées à New-York. Il s'agit surtout de verser une aide à une étudiante invitée à partir aux Nations unies. C'est un programme ouvert à 15 étudiants, son prix est élevé – 5 500 euros - et cette aide, qui s'est inscrite dans les 7 400 euros de subventions reçues par le service de la recherche pour ce projet, doit faire objet d'une validation par le CA. Il est précisé que les frais de visa, de repas et d'hébergement sont à la charge de l'étudiante.

Mme SOY-RAVASSON demande quelle sera la continuité et quelles seront les conséquences de ce projet tremplin pour l'université Lyon 3.

**M. DE GAUDEMAR** répond qu'il s'agit d'une aide à un projet tremplin pour favoriser l'émergence de nouveaux projets. Si le bilan est positif, le dispositif sera pérennisé du côté de la faculté de Droit. Il est trop tôt pour cela actuellement notamment car tout ce qui concerne les relations internationales a été affecté par la pandémie. Il espère qu'un bilan pourra être fait rapidement.

**M. DEBBAGH** remarque que le document précise que l'université Lyon 3 participe à hauteur de 5 000 euros mais que **M. DE GAUDEMAR** a fait mention de 4 500 euros.

**M. DE GAUDEMAR** confirme qu'il s'agit bien de 5 550 euros. Il précise qu'il s'agit de la validation juridique de l'attribution de cette somme à ce séjour.

*À 15h55 Mme PLUMÉZ se déconnecte.*

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Ces questions sont adoptées à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

*Suite à un souci informatique à 15h59, ces points repassent au vote : mêmes résultats.*

#### **Partie B II – 1. Conventions pour approbation**

**M. BONNET** présente les conventions pour approbation.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Ces documents sont adoptés à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

#### **Partie C. Conventions pour information**

**M. BONNET** présente les conventions pour information. Pas de remarque ni de question.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h16.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET